

0907952301

DATE DEPOT :	2009-09-18
NUMERO DE DEPOT :	79523
N° GESTION :	1992B02009
N° SIREN :	379587900
DENOMINATION :	HISTOIRE D'OR
ADRESSE :	2 RUE DE VALENCIENNES 75010 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/02/13
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

HISTOIRE D'OR

Société par Actions Simplifiée au Capital de
TREIZE MILLIONS TRENTE NEUF MILLE SIX CENT VINGT EUROS

Siège Social : 2, Rue de Valenciennes – 75010 PARIS

R.C.S. Paris 379 587 900

92B2009

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DB En date du 13 Février 2009 CG

TL. ... de PARIS

18 SEP. 2009

79523

L'An Deux Mille Neuf,
Le Treize Février,
à Neuf Heures Trente,

La Société "**HISTOIRE D'OR PARTICIPATIONS**", Société par Actions Simplifiée au Capital de 31.814.001 Euros, dont le siège social est à PARIS (75010) – 2, Rue de Valenciennes, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro B 448 803 015, représentée par son Président, **Monsieur Eric BELMONTE,**

Associée Unique de la Société "**HISTOIRE D'OR**", en sa qualité de propriétaire de la totalité des 869.308 Actions composant le Capital Social,

Après avoir exposé que :

- les comptes de l'exercice social clos le 30 Septembre 2008 ont fait l'objet d'un Rapport de Gestion du Président et d'un Rapport des Commissaires aux Comptes
- que lesdits comptes annuels et lesdits Rapports lui ont été adressés dans les délais statutaires,
- que l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social,

A délibéré sur l'ordre du jour suivant :

-/ Rapport de Gestion du Président,
-/ Rapport des Commissaires aux Comptes,
-/ Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 Septembre 2008,
-/ Quitus au Président,
-/ Affectation des résultats,
-/ Modification de la dénomination sociale d'un Co-Commissaire aux Comptes.

L'Associé Unique a adopté les projets de décisions suivants soumis à son approbation :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Président et du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2008, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne en conséquence quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clos le 30 Septembre 2008.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que l'exercice se solde par un Bénéfice de 22.203.070,49 Euros, et que la Réserve Légale est d'ores et déjà égale à 10 % du Capital Social, décide d'affecter ce Bénéfice en totalité à titre de Dividende.

Il sera en conséquence distribué un dividende de 25,54 Euros par action.

Il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants par Action, au cours des trois derniers exercices :

	Dividende
01.10.05 / 30.09.06	12,825 Euros
01.10.06 / 30.09.07	17,1976 Euros
01.10.07 / 30.09.08	20,92 Euros

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique prend acte de la fusion intervenue le 31 août 2008 par absorption de la Société Conseil Audit & Synthèse - Commissariat aux Comptes par la Société Conseil Audit & Synthèse.

Par conséquent, l'Associé unique constate que, conformément à l'article 225-229 du Code de commerce, le co-commissaire aux comptes de la société est la SARL Conseil Audit & Synthèse, société de commissaires aux comptes au capital de 108.800 € inscrite près la cour d'appel de Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 957 245.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

